Image not found or type unknown

Obligation participer diner le soir en dehors des heures

Par **joiedevivre59**, le **02/12/2010** à **14:51**

Bonjour
Ma fille travaille en crèche en CDI.
Sa directrice, outre de lui imposer des réunions pendant ses jour de congé ou période de repos de plus sans indemnité de frais de transport,veux lui imposer maintenant d'assiter à un diner un soir à l'exterieur avec son équipe en dehors des heures de travail et à ses frais.

Pour moi c'est totalement illégal, quel est votre point de vue et que eput elle faire ?
Avec mes remerciements

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés